

Commission Consultative Paritaire ANT 17/10/2024 Déclaration liminaire du SNALC

Mesdames, Messieurs,

Le SNALC souhaite exprimer, une fois encore, ses préoccupations concernant les Accompagnants d'Élèves en Situation de Handicap, personnels essentiels mais trop souvent oubliés au sein de notre académie. Il est impératif que des mesures concrètes et immédiates soient prises afin de corriger les nombreuses injustices et dysfonctionnements qui affectent directement leur quotidien.

Tout d'abord, le SNALC déplore l'absence de transmission des procès-verbaux des quatre dernières réunions de cette commission, empêchant toute relecture et validation. Ce manque de transparence et de rigueur compromet gravement le suivi des décisions prises et réduit la confiance dans cette instance. Il est essentiel que ces documents soient enfin transmis et que leur communication devienne systématique à l'avenir, pour permettre un fonctionnement transparent et efficient.

Ensuite, le SNALC observe une forte disparité dans le fonctionnement des PIAL de l'académie. Les procédures d'affectation et de mobilité des AESH varient largement d'un PIAL à l'autre. Cela entraîne des inégalités et de l'incompréhension chez les personnels. Le SNALC demande que des directives harmonisées et claires soient mises en place pour garantir une égalité de traitement pour tous les AESH, quelle que soit leur affectation géographique. Nous prenons à titre d'exemple les changements d'affectation arbitraires que des collègues ont subis en cette rentrée 2024.

Le point le plus crucial, que le SNALC souhaite souligner avec force, est la précarité extrême des AESH, notamment en raison du temps incomplet imposé par l'employeur et de la faible rémunération qui en découle.

Dans la majorité des cas, les AESH sont contraints de travailler à temps incomplet, souvent à hauteur de 62 % d'un temps plein, sans avoir le choix de bénéficier d'un temps complet. Cette situation plonge ces agents dans une précarité insoutenable. Beaucoup souhaiteraient travailler à temps plein, mais n'en ont pas la possibilité, ce qui les oblige souvent à cumuler plusieurs emplois pour tenter de joindre les deux bouts. Cette organisation est incompatible avec une vie professionnelle stable et sereine, et porte atteinte à leur bien-être.

En conséquence directe de ce temps incomplet, la rémunération des AESH est extrêmement faible, en dépit de la lourdeur et de l'importance de leurs missions. Avec un salaire mensuel qui, bien souvent, ne dépasse pas les 900 euros, les AESH se trouvent dans une situation de précarité inacceptable, surtout au regard de l'investissement qu'ils fournissent au quotidien auprès des élèves en situation de handicap.

La précarité financière des AESH, combinée à la surcharge de travail liée au cumul de plusieurs affectations et à l'instabilité liée au temps incomplet imposé, est l'une des principales causes des démissions que nous constatons actuellement.

Le SNALC demande donc une revalorisation des salaires de ces personnels, via un statut de fonctionnaire de catégorie B, afin de reconnaître enfin leur travail à sa juste valeur.

Le SNALC tient pour finir à dénoncer le manque de respect accordé aux situations personnelles des AESH dans l'académie, notamment en ce qui concerne leurs contraintes familiales ou les préconisations médicales. Trop souvent, les besoins des agents ne sont pas pris en compte lors des affectations ou de la gestion des emplois du temps, créant des conflits entre vie professionnelle et vie personnelle. Le SNALC demande une meilleure considération des contraintes personnelles et médicales des AESH, afin de leur permettre d'exercer leur métier dans des conditions dignes.

Le SNALC appelle l'administration à prendre immédiatement des mesures fortes pour remédier à ces injustices.

Le SNALC revendique pour les AESH :

- un statut de fonctionnaire de catégorie B
- un équivalent temps plein pour 24h
- une revalorisation salariale

Nous sommes prêts à travailler avec l'administration pour trouver des solutions justes et durables, mais il est impératif que la situation des AESH s'améliore.

Je vous remercie pour votre attention.